



Communiqué de presse, 5 avril 2022

## **Parlement cantonal bernois : tous les débats de 1831 à 1999 numérisés**

Depuis bientôt 200 ans, le Grand Conseil du canton de Berne discute de questions politiques et adopte de nouvelles lois. Les débats sont imprimés et publiés depuis 1832 dans le *Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern* (*Journal du Grand Conseil du canton de Berne*). La Bibliothèque universitaire de Berne a numérisé tous les volumes et les a rendus accessibles au public sur la plateforme e-periodica.

La Bibliothèque universitaire de Berne a numérisé les volumes du *Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern* de 1831 à 1999 et les a publiés sur la plateforme [e-periodica](#) qui a récemment été rendue accessible au public. À partir de l'année 2000, les procès-verbaux sont mis en ligne sur le site Internet du Grand Conseil. Il est possible de faire des recherches par date et par mots-clés dans les 200 000 pages au total.

« Le *Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern* fournit un aperçu des principaux thèmes de société qui ont préoccupé la population bernoise depuis 1831 », souligne Christian Lüthi. Il est lui-même historien, vice-directeur de la bibliothèque universitaire et responsable de DigiBern, le portail en ligne des publications numérisées sur la ville et le canton de Berne. En plongeant et en enquêtant, on est récompensé par de nombreuses découvertes, comme par exemple :

### ***Limiter la mendicité par une loi ?***

*Lors du débat sur la loi sur la police des pauvres, le Conseil a tenté en 1857/58 de maîtriser la mendicité et le vagabondage. Il a sanctionné les deux, soit sous forme d'arrêts, soit sous forme de travaux d'intérêt général. Les mendiants pouvaient en outre être renvoyés à leur domicile. Le vagabondage, également appelé errance, pouvait être puni d'une « peine de prison aggravée » allant jusqu'à 60 jours ou d'une peine de travail de six mois à deux ans. (Tagblatt des Grossen Rates (TGR) 1857, p. 479-523 ; 1858, p. 242-262).*

### ***En 1905, le gouvernement protège les briseurs de grève à Thoune***

*Fin 1905, 600 ouvriers de l'usine de métaux non ferreux Selve à Thoune se sont mis en grève. Ils ont exigé de l'entreprise des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. Près de 1000 travailleurs et sympathisants ont défilé dans la ville. Un accord a été trouvé fin décembre : Selve a accordé une augmentation de salaire, des temps de travail plus courts et a promis d'introduire une mutuelle d'entreprise. La direction allemande de l'usine a par ailleurs été remerciée et remplacée par une direction locale. En 1906, le Grand Conseil a discuté de cet*

événement, car à Noël 1905, le Conseil d'Etat avait protégé par une ordonnance les briseurs de grève dans la Selve en faisant appel à la police. (TGR 1906, p. 364-373).

### **Mesures contre la propagande nationale-socialiste 1938**

En juin 1938, le député socialiste biennois Emil Brändli demanda dans une motion que le Conseil d'Etat prenne des mesures contre la propagande nationale-socialiste. Il craignait que la Suisse, comme l'Autriche et la Tchécoslovaquie, ne soit occupée par l'Allemagne nazie. Le directeur libéral-radical de la police, Arnold Seematter, a répondu que les lois existantes étaient suffisantes pour lutter contre la propagande. Il voulait toutefois intervenir auprès de la Confédération pour qu'elle soit appliquée de manière stricte. Il a en outre appelé la population à faire bloc derrière les autorités. (TGR 1938, p. 241, 527–544).

### **Jour de deuil à la Freudenbergplatz 1973**

Lors de l'ouverture de la nouvelle autoroute sur la Freudenbergplatz dans la ville de Berne, le Grand Conseil a débattu en mai 1973 d'une interpellation concernant le tracé des autoroutes autour de la ville de Berne. L'inauguration a été qualifiée de « jour de deuil pour la population », car de nombreux logements ne seraient plus habitables compte tenu du bruit de la circulation. Le directeur des travaux publics a reconnu qu'il s'agissait d'« erreurs de planification » datant des années 1950. (TGR 1973, p. 145–146, 152, 323–326).

### **La numérisation : scanner, éditer, structurer**

Il y a plusieurs étapes à franchir sur le chemin de l'édition en ligne de publications imprimées. Tout d'abord, les pages originales sont scannées et des fichiers images sont créés. Les fichiers au format TIFF sont retravaillés : ils sont égalisés, redressés, aiguisés et la saleté est éliminée numériquement. Ensuite, les volumes numérisés sont structurés en unités et indexés avec des métadonnées de titres. Puis, les éléments reconnus sont transformés en texte intégral à l'aide d'un logiciel de reconnaissance de texte. Il est à la fin possible d'effectuer des recherches dans toutes les données textuelles. Le texte intégral a en général une précision d'environ 99% par rapport à l'original. Environ un pour cent de toutes les lettres ne sont donc pas reconnues correctement. Malgré cela, le taux de réussite de la recherche est très élevé, car les mots importants apparaissent souvent plusieurs fois dans un texte et sont donc généralement reconnus correctement au moins une fois.

La numérisation a été réalisée en collaboration avec les Services parlementaires du canton de Berne. « Les 200 ans du Grand Conseil bernois sont désormais numérisés : la politique et l'histoire, depuis la révolution libérale de 1831 jusqu'aux activités actuelles du Conseil, sont ainsi rendues accessibles ! », se réjouit Patrick Trees, Secrétaire général du Grand Conseil.

### **Contact :**

Christian Lüthi

Bibliothèque universitaire de Berne, vice-directeur et responsable de DigiBern

Tél. 031 684 92 03 / E-mail [christian.luethi@unibe.ch](mailto:christian.luethi@unibe.ch)

Patrick Trees

Services du Parlement, Secrétaire général du Grand Conseil

Tél. 031 633 75 82 / E-mail : [patrick.trees@parl.be.ch](mailto:patrick.trees@parl.be.ch)

### **Numérisations de la Bibliothèque universitaire de Berne**

Depuis 2002, la Bibliothèque universitaire de Berne numérise des imprimés sélectionnés dans ses propres collections et les rend accessibles à tous en ligne. La plupart des numérisations sont des Bernensia. Cela fait partie du mandat de la Bibliothèque universitaire de Berne en tant que bibliothèque cantonale et permet d'éviter que des publications soient numérisées deux fois dans le monde entier. Les données numériques sont disponibles sur [DigiBern](#) ou sur les plateformes nationales [e-rara](#), [e-periodica](#) et [e-newspaperarchives.ch](#). Depuis 2016, la collection [Rossica Europeana](#) de la Bibliothèque suisse de l'Europe de l'Est est numérisée. Ces dernières années, la Bibliothèque universitaire de Berne a numérisé plusieurs imprimés officiels du canton de Berne en collaboration avec la Bibliothèque de l'EPFZ à Zurich et les a rendus accessibles au public et librement sur la plateforme en ligne e-periodica. Il s'agit notamment des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne de 1805 à 2004, du rapport sur l'administration de l'État de 1814 à 2004 et du calendrier de l'État de 1708 à 2017. Ils sont consultables numériquement en texte intégral et dans leur mise en page originale sur 210 000 pages au total.